

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



48447
Distr.
LIMITEE

E/CN.14/POP/15

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Groupe de travail sur les études
de la fécondité et l'évaluation des
programmes de population
Addis-Abéba, 26-30 janvier 1970

PROJETS DE PLANS POUR LES ETUDES
PILOTES SUR LA FECONDITE, LA MORTALITE
INFANTILE ET L'EXAMEN CRITIQUE
DE L' AVANCEMENT
DES PROGRAMMES DE POPULATION

Objet des études pilotes

1. Il est proposé d'effectuer des études pilotes sur la fécondité, la mortalité infantile et l'examen critique des programmes de population en vue d'établir des directives pour l'élaboration de telles études dans les pays africains qui envisagent d'entreprendre, ou qui ont déjà entrepris, des travaux de cette nature. D'autre part, les études pilotes fourniraient une documentation utile pour les travaux de laboratoire et de recherche à exécuter par le personnel et les stagiaires des centres démographiques régionaux.

2. Les plans de ces études seront mis au point à la lumière des observations et suggestions présentées par le Groupe de travail sur les études de la fécondité et l'évaluation des programmes de population.

Schéma provisoire du projet

3. Les crédits budgétaires limités dont on dispose actuellement, mais qu'il est prévu d'augmenter selon les besoins, pourront servir à exécuter des opérations pilotes dans plusieurs pays.

4. Il est proposé d'effectuer une étude en Ethiopie, sous la direction du Centre des programmes de population de la CEA, et de faire élaborer une étude par chacun des deux nouveaux centres démographiques, d'expression anglaise et française respectivement, à créer au sud du Sahara. Ces travaux constitueront la contribution des Nations Unies à ce projet. Les fonctionnaires affectés aux programmes démographiques des Nations Unies seront invités à contribuer à ce programme dans le domaine de leur compétence. Pour les études sur le terrain on demandera, bien entendu, l'autorisation des pays intéressés.

5. On peut espérer que plusieurs autres pays africains participeront également à ce programme. La CEA pourrait fournir une assistance portant sur les travaux de planification, la mise en commun des résultats des études nationales, l'exploitation et l'analyse globales des données concernant les divers pays. Cette assistance pourrait comprendre en particulier: a) des avis relatifs au plan des études (échantillon, questionnaire, enquête); b) des conseils à donner lors de l'inspection des

travaux sur le terrain; c) le financement de la participation d'un représentant par pays à des réunions techniques ayant pour objet de mettre au point, d'harmoniser et d'améliorer les méthodes applicables aux conditions africaines; d) le financement de la participation des représentants de pays à un voyage d'étude portant sur l'examen critique des politiques démographiques.

6. Ce projet mettrait l'accent principalement sur les méthodes de recherche. Les études à effectuer dans les pays devront se fonder sur des principes uniformes concernant l'adoption de concepts et de définitions, l'élaboration de questionnaires et de plans de sondage, la mise en tableaux et l'analyse des données recueillies. On pourrait utiliser à cet effet une méthode à deux ou trois variantes correspondant aux différences entre pays.

7. D'autre part, les pays voudront peut-être étendre l'étude des méthodes à une enquête sur divers aspects de la population et sur le rapport de celle-ci au développement économique et social afin de pourvoir à leurs propres besoins, ce qui peut se faire au moyen d'un échantillon élargi, de questions supplémentaires, d'une analyse plus étendue, etc.

8. Ce projet prendrait la forme d'études démographiques locales sur la fécondité et la mortalité infantile; mais il porterait également sur les connaissances les pratiques et les mentalités relatives à la planification de la famille, de même que sur l'examen critique des programmes nationaux de population dans les pays où une étude de ce genre se révélerait appropriée.

9. La réalisation d'un tel projet implique un grand nombre de travaux hautement spécialisés, y compris la coordination technique. Le projet devra revêtir une forme souple et quelque peu facultative jusqu'à ce que les négociations avec les futurs pays participants aient été conclues par voie de lettres d'enquête, suivies de prises de contact par l'intermédiaire des centres régionaux de formation et de recherche démographiques et du Centre des programmes de population de la CEA. On peut également envisager d'autres combinaisons réalisables, par exemple, pour trois ou quatre pays participants seulement, où l'étude se ferait au moyen d'un plus grand échantillon et avec une aide plus intensive (qui s'étendrait par exemple aux opérations sur le terrain).

Financement

10. A l'heure actuelle, les prévisions budgétaires provisoires relatives au projet s'établissent comme suit: 15.000 dollars pour 1969, 20.000 pour 1970 et 25.000 pour 1971. On considère que les travaux confiés au Centre démographique du Caire doivent être financés séparément.

11. On demandera aux pays participants de trouver les fonds de contrepartie nécessaires pour financer les travaux sur le terrain (certains d'entre eux pourraient peut-être obtenir également une assistance directement fournie à titre bilatéral par des gouvernements ou fondations), c'est-à-dire pour couvrir les dépenses qu'entraîneront l'élaboration des questionnaires, la rémunération des enquêteurs, des agents de supervision et du personnel des services généraux, les déplacements à l'intérieur des pays, l'examen et la vérification des questionnaires remplis, la perforation de cartes.

12. Les crédits budgétaires affectés à ces études paraissent insuffisants. Lorsque le projet aura été établi en détail, on adressera des demandes d'aide précises au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités démographiques.

Calendrier des travaux

13. Les travaux sur le terrain pourraient être entrepris simultanément, ou de préférence en succession de façon qu'on puisse mettre à profit l'expérience acquise, dans tous les pays participants à compter de juillet 1970, c'est-à-dire à la suite de la réunion du Groupe de travail sur les études de la fécondité et de l'examen critique des programmes de population. Il est proposé de réunir, au début de 1970, un groupe d'experts qui, à la lumière d'une analyse préliminaire des données et de l'expérience acquises, examinerait l'état d'avancement des études et donnerait des avis concernant les futurs projets.

14. Le secrétariat de la CEA et les centres démographiques régionaux rédigeront un rapport d'ensemble à l'intention de la Conférence démographique africaine, qui aura lieu vers la fin de 1971. Les rapports établis par les différents pays seront également présentés à cette réunion.